

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

FRANCE et BELGIQUE

Nous devons moins que jamais nous désintéresser des choses de Belgique. Sans compter les raisons économiques, il y a actuellement des raisons politiques sérieuses de tourner les yeux avec sollicitude vers le petit pays voisin et ami.

Les Belges eux-mêmes ne cachent plus qu'il y a chez eux un mouvement séparatiste qui s'accroît tous les jours entre les Wallons et les Flamands. Les deux éléments français et germanique de la population, qu'on aurait pu croire bien fondus dans l'unité nationale, sont plus distincts que jamais, comme en Alsace-Lorraine. Et si l'on trouve des voix éminentes pour demander la reconnaissance politique d'une dislocation que le temps n'a fait que confirmer.

On comprend avec quelle délicatesse il nous faut, en France, toucher à ce sujet si grave. Mais tout en laissant travailler les forces naturelles, il convient de se préparer à cet événement historique en envisageant du point de vue national le plus élevé. Pensons-y toujours si nous n'en parlons pas souvent.

Rien ne peut nous rendre plus sympathiques aux Belges que de résoudre au mieux le problème de nos intérêts économiques qui, malgré quelques atténuations in extremis, vient d'être pourtant modifié par le récent tarif douanier français.

Maintenant que l'Exposition de Bruxelles a fermé ses portes et que les dernières coupes d'amitié ont été vidées entre les personnages officiels, on examine un peu plus froidement, de l'autre côté, les dommages que notre nouveau régime pourrait devoir causer à l'industrie belge. Et on évoque pour de bon, cette fois, dans certains milieux irrités, le vieux spectre des représailles.

J'ai sous les yeux une circulaire lancée par la Fédération belge des négociants en vins et spiritueux. « Les nouveaux tarifs français, dit-elle, entrés en vigueur depuis le 1^{er} avril 1910, ont atteint gravement certaines de nos industries, particulièrement celles de la sidérurgie, dans leurs exportations vers la France. Si l'ensemble du commerce général belge ne montre pas clairement une situation alarmante, il n'en est pas moins vrai que de grosses firmes sont atteintes ainsi qu'une notable quantité de travailleurs qui en dépendent. Les plaintes justifiées ont trouvé un écho profond, en haut lieu... »

Et comme la Fédération prévoit que ce sont les vins et les eaux-de-vie qui seront le plus grièvement atteints par des mesures de rétorsion (elle parle de 40 francs par hectol. pour les vins en fûts jusqu'à 150, de 200 francs pour les mousseux et de 500 francs pour les spiritueux en bouteilles), elle signale au commerce vinicole français le péril urgent. Si nous considérons que nous vendons à la Belgique pour 15 millions de vins en cercles, et pour 10 millions et demi de vins en bouteilles, il faut apprécier à sa valeur un tel avertissement.

Mais nous devons le tenir bon aussi pour notre industrie de luxe tout entière, pour nos soieries, nos tapis, notre parfumerie, nos meubles, notre alimentation fine, etc. Les protectionnistes semblent faire fi de toutes ces menaces. « Nous ne pouvons accorder aucun des avantages que réclame la Belgique, disent-ils, sans être forcés de les accorder en même temps, par la clause de la nation la plus favorisée, à nos plus farouches concurrents. Et quant à signer un traité de commerce, nous n'allons pas faire une brèche au principe de l'autonomie douanière pour le bon plaisir de nos amis les Belges. »

Ainsi raisonnent nos protectionnistes.

En vérité, le parti protectionniste intransigent, qui paraît vouloir s'arroger le droit exclusif de diriger la

politique économique de ce pays, devrait parler avec moins de hauteur et plus de sens pratique. Il y a deux pays que nous devons traiter avec des nuances toutes particulières : ce sont l'Angleterre et la Belgique. L'Angleterre, parce qu'elle est notre premier client et parce que ses intérêts politiques sont pour très longtemps associés aux nôtres. La Belgique, parce qu'elle est notre second client et parce qu'à un moment donné de l'avenir elle aura besoin de resserrer son intimité avec la France. Restons raisonnables. Ni libre-échangistes, ni protectionnistes, mais échangistes réalistes, c'est la vraie formule. Il semble bien qu'elle ait guidé le Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce de Belgique qui vient de se réunir pour entendre le rapport de sa Commission des tarifs douaniers, présenté par M. Pierre Grosfils, rapporteur. Ses conclusions ont été adoptées après une discussion légèrement confuse où chacun a, d'après notre excellent ami, M. Charles Rolland, le si actif président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles, toujours très bien documenté, cherché à tirer à soi le plus de couverture possible. Finalement, le vœu « de rester d'accord avec la France et de voir le rétablissement du régime antérieur à 1882, si fructueux pour les deux nations » a été adopté. C'est parfait et nous souhaitons qu'il en soit ainsi.

Dans le même esprit, nous n'oublions pas que la Belgique nous a acheté l'année dernière pour 676 millions de francs de marchandises et que le courant d'échanges entre les deux pays a dépassé le milliard.

N'oublions pas davantage qu'il y a trois millions de Belges (40/0 de la population) qui parlent notre langue et qui ne demandent qu'à conserver jalousement leur place au foyer intellectuel français.

C'est ce qu'avait parfaitement compris, il y a deux ans, M. Jean Cruppi, ministre du commerce, lors de la discussion générale des projets et propositions de révision du tarif des douanes, dans son discours qui fut un modèle de diplomatie et de bon sens. Il saura s'en souvenir pour régler les difficultés présentes dans les négociations de demain, maintenant qu'il a le périlleux honneur de diriger la politique extérieure de la France. Son heureux passage au ministère du commerce l'a admirablement préparé pour cette grande tâche à la fois politique et économique. Nul doute qu'il ne réussisse ici comme là. Il saura imposer au quel d'Orsay cette politique d'affaires et de résultats pratiques que commandent nos intérêts économiques et financiers, plus que jamais nécessaire à notre expansion et à notre influence dans le monde.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 avril 1911 (matin)
PRÉSIDENT DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion du budget des Colonies.

M. Paris présente des observations sur la situation en Indo-Chine.

M. Noulen dit qu'il ne faut pas exagérer les défauts qu'on a relevés dans l'administration coloniale ; tout le monde blâme certaines pratiques fâcheuses, mais il ne faut pas oublier la grande œuvre accomplie.

M. Noulen énumère les réformes à appliquer, et il fait un tableau du commerce entre la France et ses colonies.

En 10 ans le commerce s'est accru de 455 millions.

M. Guernier appelle l'attention de la Chambre sur les graves inconvénients que présente la divulgation de certains documents confidentiels comme celle de rapports d'inspections.

M. Lagro-sillière tente de démontrer que notre politique coloniale manque de direction et n'a fait que peu de progrès depuis l'Empire.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENT DE M. KLOTZ
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du budget des Colonies.

M. Lagrossillière termine son discours protestant contre l'arbitraire administratif qui sévit aux colonies, dit-il.

M. Messimy, ministre des Colonies, répond aux divers orateurs.

Il reconnaît la justesse des critiques formulées par M. Viollette, en ce qui concerne le nombre excessif des fonctionnaires en Indo-Chine notamment. Il s'élève contre la fréquence des congés dont ils bénéficient et annonce qu'il prendra des mesures en conséquence.

Quant à la situation financière si elle n'est pas brillante en Indo-Chine, elle ne l'est pas davantage à La Réunion et dans toute nos vieilles colonies où les crédits mis à la disposition de l'administration sont souvent gaspillés en travaux inutiles.

Le ministre déclare qu'il saura résister aux sollicitations dont il sera l'objet et qu'il poursuivra inflexible la réduction du nombre des fonctionnaires en Indo-Chine.

Il faut modifier notre politique indigène et en premier lieu il faut que les magistrats et les administrations connaissent à fond la langue du pays.

Le système d'impôts doit être également modifié, et la réforme de l'administration coloniale s'impose.

M. Bonga parle en faveur de l'administration du gouvernement de l'Indo-Chine.

La discussion générale est close. Et la séance est levée.

Séance du 5 avril (matin)
PRÉSIDENT DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du budget des Colonies dont les chapitres 3 à 15 sont adoptés.

M. Chauvet présente des observations au sujet de la politique suivie dans le Centre africain et retrace les étapes de notre politique de pénétration en Ouaïdi.

Il rappelle les derniers incidents et la mort du colonel Moll.

M. Barthe dit que la répression a été horrible : le sultan S'Noussi et ses fils venant saluer nos soldats ont été abattus à coups de revolver.

M. Messimy déclare qu'il a fait ouvrir une enquête et il indique les mesures qu'il a prises depuis son arrivée au ministère pour assurer l'occupation de l'Ouaïdi.

Les chapitres 16 à 20 sont adoptés.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENT DE M. BRISSON

On continue la discussion du budget des Colonies.

Les chapitres 21 à 25 sont adoptés.

M. Augagneur appelle l'attention du ministre sur les rapports entre les colons et les missionnaires presbytériens : ceux-ci, dit-il, combattent l'influence française et s'efforcent de constituer un Etat dans l'Etat.

M. Messimy, ministre des colonies, dit qu'il appellera l'attention du ministre des affaires étrangères sur ces faits.

M. Morel sur le chapitre 28 relatif aux concessions faites en Afrique équatoriale en faveur des Sociétés du groupe de Sangha, présente diverses observations.

MM. Viollette, Cochery, Pion, Cailiaux sur cette question présentent diverses observations.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 4 avril
PRÉSIDENT DE M. ANTONIN DUBOST

M. Strauss dépose un rapport favorable au projet relatif à la rétroactivité du régime des retraites des cheminots.

M. Rambourgt demande à interpeller le Gouvernement sur la délimitation de la Champagne.

La date de cette discussion sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour appelle la discussion

d'un projet relatif à la création d'un diplôme d'Etat de chimiste expert.

Le projet est voté.

M. le Président du Conseil demande au Sénat de vouloir bien ajourner à quinzaine la discussion de l'interpellation sur la délimitation de la Champagne.

M. Rambourgt proteste.

Après discussion, M. Monis propose la date de mardi prochain : cette date est votée.

M. Rivet dépose une proposition de loi tendant à ce que toutes les délimitations soient supprimées.

M. Monis dit que la suppression serait exagérée, mais qu'il est nécessaire de rechercher un régime juridique meilleur que la délimitation.

Après intervention de MM. Cazeneuve et Bourgeois, la proposition de M. Rivet sera jointe à l'interpellation de mardi.

Et la séance est levée.

Les Chasseurs en France

Le nombre des chasseurs, en France, est actuellement de près de six cent mille et il n'est pas surprenant que le gibier disparaisse, quand on observe qu'il a été délivré l'an dernier deux fois plus de permis de chasse qu'il y a vingt ans.

Le petit tableau ci-dessous permet de suivre l'accroissement des disciples de Nemrod dans notre pays. Le nombre des permis délivrés fut :

En 1889, de.....	348.000
En 1894, de.....	407.720
En 1899, de.....	435.538
En 1904, de.....	485.117
En 1905, de.....	511.341
En 1906, de.....	535.396
En 1907, de.....	573.164
En 1908, de.....	567.038
En 1909, de.....	590.500
En 1910, de.....	594.324

La délivrance d'un permis de chasse donne lieu au paiement de deux droits. Celui perçu par la commune a toujours été de 10 fr. ; celui perçu au profit de l'Etat fut à l'origine, en 1844, de 15 fr. ; il est aujourd'hui de 18 fr. Si bien que la vente des permis a rapporté l'an dernier, tant à l'Etat qu'aux communes, 16 millions 534.000 fr.

La mode obligatoire

Il y a des gens qui estiment à tort ou à raison que la mode est une personne fantasque, mobile et ruineuse, que tout irait bien mieux si les législateurs s'emparaient de la question pour en finir avec les caprices de ladite dame et se mettaient à réglementer soigneusement comme au seizième siècle, la coupe des vêtements d'hommes de femmes et d'enfants ; mais en décrétant ces habilllements uniformes et économiques, les législateurs les imposerait à tous les citoyens sans distinction de rang ni de fortune, une fois les modèles étudiés à fond et adoptés par les autorités, ils deviendraient officiels, laiques, obligatoires et permanents. Tel est du moins le rêve qu'ont fait les habitants de l'Etat américain de la Caroline du Nord. Les pétitionnaires, chefs de famille se sont adressés aux autorités sénatoriales et ont déclaré qu'ils ne peuvent plus habiller leurs femmes et leurs filles suivant les décrets changeants de la mode qui les ruine. Il paraît qu'ils ne s'opposent pas à ce que la jupe-culotte soit un acheminement vers l'uniforme idéal, à condition que le port en soit rendu obligatoire et que la forme en soit aussi décrétee une fois pour toutes. On ne sait pas encore la décision que le Sénat de la Caroline a prise au sujet de cette pétition originale.

SUPRÊME POLITESSE

Estimant que chacun, fût-il même condamné à mort, a droit à certains égards, les législateurs de l'Etat américain de Nevada ont songé à laisser aux condamnés à la peine capitale le choix du genre de mort qui leur conviendra. A cet effet, la Commission du code a élaboré un projet de loi aux termes duquel

tout condamné à mort aura le droit entre être fusillé, pendu ou empoisonné ; dans le cas où le condamné ne manifesterait aucune préférence, il sera pendu. S'il choisit le poison, le médecin de la prison lui remettra un flacon d'acide prussique.

Confitures exquises

Des savants allemands, à la suite de longues études et d'expériences très curieuses, sont enfin parvenus à transformer les vieux chiffons, les vieilles guenilles en exquises confitures, la science ne connaît plus d'obstacle. Voici comment on procède (l'eau en vient à la bouche) ; lavés avec soin, les chiffons sont convertis en dextrine par l'acide sulfurique ; la dextrine obtenue est passée au lait de chaux, puis va macérer dans de l'huile de vitriol, où elle se cristallise en glucose. Il n'y a plus qu'à lui donner le goût désiré au moyen d'arômes également chimiques. Toutefois elle souffre d'un grave défaut : elles sont dépourvues de toutes qualités nutritives.

INFORMATIONS

Le Budget de 1911-1912
MM. J.-L. Breton, Mouchel, Bouffandeau et un certain nombre de leurs collègues viennent de déposer l'amendement suivant à la loi de finances :

« Le présent budget est applicable à l'exercice 1912. Toutefois, une loi rendue avant le 31 décembre 1911 devra autoriser globalement l'ordonnement des dépenses et la perception des impôts de l'année 1912. Des lois spécialement délibérées par les Chambres, sur la proposition du gouvernement, pourront apporter au cours de l'exercice 1912 les modifications reconnues nécessaires aux présentes dispositions budgétaires. Les projets de loi ayant ce but seront renvoyés de droit à l'examen de la commission du budget. »

Les Municipalités belges à Paris
Les bourgmestres et les municipalités de Bruxelles, d'Anvers, de Liège et de Gand, qui viennent rendre aux conseillers municipaux parisiens, la visite que ceux-ci leur firent il y a quelques mois, sont arrivés lundi à cinq heures à la gare du Nord.

Dans la journée de mardi, les conseillers communaux belges ont commencé le matin la série de leurs visites municipales par la prison de la Conciergerie.

Les conseillers belges gagnèrent ensuite à pied le Château, où une courte visite fut faite dans les égouts.

Les conseillers rentrèrent alors déjeuner à leur hôtel, d'où ils repartirent à deux heures pour une courte visite au Concours hippique.

A trois heures, les édiles belges ont été reçus en séance solennelle par le Conseil municipal. Les quatre bourgmestres et les échevins étaient assis face au bureau, sur des fauteuils aux armes de la Ville de Paris. Sur les bancs de la salle des séances, une partie des conseillers parisiens et belges. Les autres furent obligés de rester debout faute de place.

Des discours ont été prononcés par M. Bellan, président du Conseil municipal ; par le préfet de la Seine et le préfet de police ; par M. Galli, président du Conseil général de la Seine.

Ce fut alors au tour des bourgmestres de Belgique de parler. L'un après l'autre, M. Max, M. de Vos, M. Kleyer, M. Siffer dirent les sentiments d'amitié qui les unissait, eux, leurs conseillers communaux et leurs électeurs, à la France et à la Ville de Paris.

Pour tuer le pape

Mardi matin, dans l'église St-Pierre, un Autrichien nommé de Santi a tiré de nombreux coups de revolver contre un chanoine qui célébrait la messe.

Une indescriptible panique se produisit aussitôt parmi les assistants. Les chanoines, tout en criant : « Au secours ! » abandonnèrent leurs sièges et prirent la fuite.

Un agent de police qui s'efforçait de désarmer l'auteur de l'attentat a été blessé. Finalement, de Santi a pu être conduit au bureau de police, où il déclara qu'il voulait tuer le pape, et que c'est dans cette intention qu'il avait demandé à entrer dans le corps des gardes nationaux.

L'anarchie au Maroc

La situation à Fez
D'après des nouvelles reçues de Fez, en date du 29 mars, il résulte qu'aucun fait nouveau important n'est produit depuis la veille.

La pluie abondante qui tombe depuis deux jours augmente la difficulté des communications et rend impossibles les opérations militaires.

Les Beni M'Tir sont toujours campés à Rasima ; ils ont envoyé des émissaires aux autres tribus pour les rallier à leur cause.

Une réunion des délégués des tribus de l'est de Fez, Ouled Hadi, Beni Saden, Beni Oura, doit avoir lieu chez les Hyainas.

L'investissement de Fez dépend de la résolution qui sera prise ; la ville est calme ; le sang-froid des environs ne s'est pas démenti.

On mande de Fez que les délégués des Hyainas venus à Dar el Maghzen déclarent avoir reçu des émissaires des Beni M'Tir les invitant à investir la ville.

Les Hyainas demandèrent au sultan de relâcher quelques prisonniers de leur tribu, ce qui fut fait.

Moulaï Hafid les fit venir et leur remit de l'argent en échange de quoi les Hyainas promirent de fournir mille cavaliers.

Il est impossible de dire s'ils tiendront leurs promesses, mais comme ils sont hostiles aux Beni M'Tir, la chose est probable.

Des bandes de Berabers sont apparues sous les murs, près de Djibet Terat. Les forces du Maghzen sont sorties pour les repousser.

Un Européen prisonnier

On mande de Penon de la Gomera qu'il est exact qu'un étranger, un Français, disent les uns, un Allemand, prétendent les autres, se trouve au Souk Jenis, sur le territoire des Beni Burriajel.

Les indigènes assurent qu'un autre étranger, dont la nationalité est inconnue, passa quelques jours chez les Beni Flach, puis alla au marabout de Beni Mil.

Il serait porteur de deux fusils Mauser et d'appareils photographiques. Des indigènes très connus, résidant à Tétuan, l'accompagnaient.

Les Kabyles, qui donnent ces informations, ajoutent que la protection et les bons soins qui sont prodigués à ces étrangers, semblent indiquer que leur visite devait être connue à l'avance.

Petites Nouvelles

Le recensement de la ville de Marseille est sur le point d'être terminé ; le chiffre de 520.000 habitants est dépassé et on espère atteindre celui de 590.000. Les résultats du recensement à Lyon étant déjà connus, on peut dès maintenant dire que Marseille gardera son rang de deuxième ville de France.

La Gazette, de Bruxelles, dit tenir de source sérieuse que M. Davignon, ministre des affaires étrangères, a fait entamer des négociations diplomatiques avec la France pour la conclusion d'un traité de commerce évitant de part et d'autre les tarifs douaniers excessifs et les représailles.

On câblogramme de Batavia des renseignements précis sur la terrible épidémie de peste qui s'est abattue

sur les Indes néerlandaises. C'est le 2 février que le fléau a fait son apparition : depuis cette date, il y a eu 200 malades, dont 140 sont morts dans le district de Batoo.

— On vient de distribuer le rapport de M. de Folleville de Bimoral sur l'affaire Rochette. Ce rapport comprend quatre-vingt-huit pages.

— Un navigateur, Constantin Giudicelli, avait au cours de ses voyages, été abandonné par sa femme. Retrouvant celle-ci dans un bar, place Lenche, à Marseille, il lui réclama le prix des meubles qu'elle avait vendus en quittant le domicile conjugal. Sa femme lui opposant un refus formel, Giudicelli se jeta sur elle, et, d'un coup de dent lui trancha le nez, qu'il avala.

— Une marée extraordinaire a repoussé un million de tonnes de sable sur la côte de Suffolk. Des centaines de pièces d'or, d'argent et de bronze, datant pour la plupart des temps de la domination saxonne ont été découvertes en même temps que des bijoux. On croit se trouver devant une ville antique submergée autrefois par les flots.

CHRONIQUE LOCALE

DEUX BONNES SOLUTIONS

Dans notre dernier numéro, nous avons fait connaître deux décisions qui venaient d'être prises, l'une relative à l'établissement de 3 champs de tir dans le Lot, et l'autre relative à l'affectation du grand séminaire de Cahors aux services de la guerre.

L'importance de ces deux décisions n'échappera à personne. Il y a longtemps que notre département si déshérité demandait la création de ressources pour soulager la misère de ses habitants.

Le projet d'installation du Camp des Causses était une solution tout à fait rationnelle : sans grand frais on utilisait des terrains immenses dont la nudité, la stérilité sont pitoyables. Touchons-nous au but définitif ? Verons-nous réaliser les desiderata des populations du Causse ?

Une commission composée d'officiers supérieurs d'artillerie, a examiné les emplacements et les a trouvés suffisants et commodes pour l'installation de trois champs de tir.

L'affectation du Grand Séminaire aux services de la Guerre est également une solution des meilleures pour notre ville.

Nos lecteurs se souviennent des craintes souvent renouvelées, de voir un bataillon du 7^e quitter notre ville, sous le prétexte que les casernes étaient insuffisantes.

L'autorité militaire réclamait de plus vastes casernes.

Les sacrifices consentis jusqu'à ce jour par la Ville étaient considérables et il ne lui était guère possible de faire plus, si le Ministère des finances refusait de lui abandonner la propriété du Séminaire au profit de l'autorité militaire et du 7^e.

Mais c'est chose faite aujourd'hui et nous devons féliciter la municipalité de l'heureux résultat des démarches qu'elle n'a pas ménagées pour arriver à cette solution qui tranquilliserait enfin la population et le commerce local menacés dans leurs intérêts si le départ d'un bataillon s'était produit.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville le jeudi 6 avril courant à huit heures du soir.

FEUILLETON DU Journal du Lot

LE Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

CHAPITRE IV

NOUVELLE MANIÈRE DE PAYER SES ANCIENNES DETTES

— L'arme qui l'a tué ! Est-il bien certain qu'il soit mort ?
— Et, après un nouveau silence, il ajouta :

— Bah ! comment pourrait-il survivre à l'œuvre de cette nuit ! Le coup de poignard était suffisamment assuré, et puis, cette chute sur les marches de l'escalier... Est-il possible de concevoir un doigt sur sa mort ? Et, lors même qu'il aurait survécu au coup de poignard et à la chute, il devrait encore périr par la perte de son sang, le froid, ou même la faim !

— Et les vingt mille livres, sont-ils aussi vite qu'il est venu ? J'ai vécu dans des pays où les hommes se prennent la vie les uns aux autres, presque sans y penser. Vais-je devenir un lâche, parce

Ordre du jour

Vote de la subvention pour l'Aviation.

Mérite agricole

Sont nommés chevaliers du Mérite Agricole :
M. Aladel, maire de St-Daunès.
M. Bruno, sous-chef de bureau à la sous-préfecture de Gourdon.
M. Lagarde, propriétaire à Calviac.
M. Lasfargues, propriétaire à Blars.
M. Marty, sous-préfet de Figeac.
Nos félicitations.

Médaille militaire

Sur le tableau de concours pour la médaille militaire, nous relevons les noms suivants des gendarmes de la 17^e légion bis :
Taurand, Lagarde, Donnadiet, Bernadot, Chambard, Automarchi, Cadcot, Coutelier, Albert, Lafon, Delsériés, Fiton, Capelle, Perreu, Caussade, Macabiau, Rapin, Delclaux, Cavalier, Durou, Jean, Messines, Lacaze, Del-lac, Rieublan, Harté, Delboy, Dou-meng, Robin.

AVIATION

Le pilote GIBERT à Cahors

La Commission des fêtes ne néglige rien pour que les journées d'aviation de dimanche et de lundi soient organisées de façon parfaite.

Grâce au zèle et au dévouement de MM. Boi et Breil, président et vice-président de la Commission, on peut affirmer que nous aurons un spectacle sensationnel et unique à Cahors.

Ce sera une fête vraiment populaire, publique, gratuite, comme doivent être toutes les fêtes organisées avec le produit de souscriptions en ville.

Disons que la souscription ouverte parmi les commerçants et la population de Cahors, obtient un vif succès.

L'aviateur Gibert sera à Cahors vendredi.

Le télégramme suivant a été adressé mercredi soir à M. Boi, président de la Commission des fêtes :

« Gibert viendra vendredi voir terrain. Sommes accord sur conditions. Vous envoie contrat. »

Au Roc de l'Agasse, les préparatifs vont bon train : le terrain a été déblayé et la construction du hangar où sera remise le monoplan, après l'atterrissage, est très avancée.

Ce hangar, construit par M. Vaurès, mesurera 9 mètres sur 9.

Disons que le terrain d'atterrissage ne mesure que 180 mètres sur 110 ; comme il pourrait se produire des accidents au cas où des imprudents tenteraient de se tenir trop près du monoplan, un service d'ordre sera établi.

STADE CADURCIEN

Les fêtes d'aviation qui se préparent pour les Dimanche et Lundi 9 et 10 avril soulèvent l'enthousiasme de la population.

Les atterrissages et envois de l'aviateur auront lieu sur le terrain du Roc de l'Agasse, gracieusement mis à la disposition de la commission des fêtes par l'Association sportive du 7^e et la Société de Stade Cadurcien.

Bien que l'entrée du terrain soit absolument interdite au public, la commission du Stade, désireuse d'être agréable à ses membres honoraires, a réservé pour chacun d'eux trois cartes d'entrée gratuite.

Afin de faciliter la tâche des com-

missaires chargés du contrôle, le bureau du Stade prie les membres honoraires qui n'auraient pas encore reçu leur carte ou ceux qui désireraient s'inscrire, de s'adresser avant le Dimanche 9 avril à Monsieur Calméjane-Course, rue de la Liberté.

Nous tenons à rappeler au public que les cartes de membre honoraire du Stade, dont le prix a été fixé à cinq francs, donnent droit en outre à deux entrées les jours de match de football.

L'entrée étant gratuite, la commission du Stade dégage entièrement sa responsabilité, mais n'en recommande pas moins la plus grande prudence et compte sur le bon esprit des spectateurs pour faciliter la tâche des organisateurs.

Notariat

Aux termes d'un décret en date du 1^{er} Avril 1911, M. Manières est nommé notaire à la résidence du Vigan (Lot), en remplacement de M. Mezon.

Mutualité scolaire

L'Assemblée générale de la Mutualité Scolaire de l'arrondissement de Cahors aura lieu le mercredi 12 avril 1911, à 11 heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Ordre du jour

- 1^o Situation morale de la Société ;
- 2^o Compte rendu financier ;
- 3^o Mouvement du personnel ;
- 4^o Rapport de la Commission d'administration ;
- 5^o Admission et radiation de sociétaires ;
- 6^o Loi des retraites et la mutualité scolaire ;
- 7^o Questions diverses.

ROQUES, Inspecteur d'Académie, Président d'honneur de la Société.

J.-H. COSTES, Conseiller général, Président de la Société.

Classe 1884

Le banquet des hommes de la classe 1884 aura lieu, à l'hôtel du Midi, samedi 8 avril à 7 h. du soir.

Des dispositions ont été prises pour que ceux qui n'auraient pas encore donné leur adhésion puissent prendre part au banquet.

Saison Sportive 1911

Eliminatoire du Trophée de France. — Comme nous l'avions annoncé, c'est le 30 avril que sera courue à Cahors l'éliminatoire du Trophée de France.

Il est attribué à cette course un lot de prix beaucoup plus nombreux que les années précédentes, voici du reste la composition :

- Une bicyclette Peugeot, valeur 250 fr.
- Un chronomètre or, id. 100 fr.
- Un chronomètre or et argent, id. 50 fr.
- Une montre argent, id. 40 fr.
- De 5^o au 10^o compris, une médaille d'or, id. 20 fr.

Sans donner l'itinéraire que nous ferons connaître prochainement, nous pouvons affirmer que le trajet en sera plus court et le terrain moins accidenté.

Les demandes de règlement et d'engagements devront être adressées à M. Marmiesse, place St-James, 1, à Cahors, chargé de l'organisation de cette course pour le département du Lot.

Les engagements seront clos irrévocablement le 22 avril.

Retraites ouvrières

Par arrêté préfectoral en date de ce jour, M. Pélissier Jules, de Cahors, a été admis en qualité d'employé auxiliaire dans les bureaux du service chargé de l'application de la loi du 5 avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes.

Récompense

Sur la proposition de M. le sous-préfet de Figeac, M. le Préfet du Lot a accordé une gratification de 15 francs à M. Cavarroc Emmanuel, de Lissac, qui le 25 février 1911, a abattu un chien hydrophobe.

Marche de 100 kilomètres

Notre régiment exécute ces jours-ci une marche de 100 kilomètres en 46 heures.
Mercredi la première étape fut de Cahors, Francoulès - Cahors soit 36 kilomètres ; jeudi, la deuxième étape fut de Cahors Luzech-Cahors soit 40 kilomètres. La 3^e marche aura lieu vendredi : elle sera de 24 kilomètres.

Le temps qu'il fera en Avril

D'après M. Alfred Joûon, directeur de l'Almanach Méteorologique, le mois d'avril cette année fera tort à la réputation que lui ont faite les poètes d'être « l'honneur des bois et des mois ». Car il sera, dans son ensemble, froid et pluvieux.
Son début, dit M. Alfred Joûon, sera marqué par une violente tempête avec refroidissement de l'atmosphère. Elle se fera sentir jusqu'au 6 ou 7.

Après quelques belles journées, du 10 au 12 nous arrivera une nouvelle tempête froide, qui occasionnera sûrement des gelées. Celles-ci seront d'autant plus nocives que la végétation sera plus avancée à cause de la douceur de mars.

La température se relèvera ensuite et le temps se maintiendra au beau jusqu'au 20 ; et cette perspective de belles journées que nous donne M. Joûon n'est pas faite pour nous déplaire durant les vacances de Pâques.

Du 20 au 23, dit l'Almanach Méteorologique, un centre de dépression apparaîtra brusquement entre l'Islande et l'Ecosse ; mais en France nous n'en subirons qu'un très amorti contre-coup, avec des temps douteux, incertains, nuageux, mais sans caractère bien tranché.

Enfin, au 28 avril, nouvelle tempête très forte qui nous donnera de la pluie froide, voire même de la grêle, avec des vents très refroidis.

AUSTRALIAN-CIRCUS

Hier s'est installé dans notre ville un cirque : l'australien-Circus.

Il fait beaucoup de volume, mais il est probable que les recettes en feront moins...

Le spectacle, à part deux ou trois numéros est au-dessous de tout ce qu'on a vu jusqu'ici dans des cirques moyens.

C'est tout ce qu'on peut dire... pour rester bienveillant.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 5 avril 1 h. 35 s.

Tirage d'obligations

Au tirage de la Ville de Paris 1894-96, le numéro 376.483 gagne 100.000 fr.

Internement de Durand

Durand a été conduit ce matin à l'asile d'aliénés de Quatremares (Rouen). Il paraissait très abattu.
Son père et plusieurs amis l'accompagnaient.

Paris, 5 avril 8 h. soir

Mérite Agricole

Sont nommés chevaliers du Mérite Agricole : MM. Aladel, maire de St-Daunès. Bruno, sous-chef de bureau à la sous-préfecture de Gourdon, Lagarde, cultivateur à Calviac, Lasfargues, maire de Blars, Marty, sous-préfet de Figeac.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 6 Avril 1 h. 40 s.

A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, présidée par M. Renoult, vice président, la Chambre a adopté l'ensemble du budget des colonies.

Grève des dockers de Bayonne

Les dockers de Bayonne, réunis cette nuit, ont voté la grève ; ils sont allés sur les quais dans le but d'empêcher le travail. Les gendarmes ont chargé ; les grévistes ont été dispersés.

AGENCE FOURNIER

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Fermes & Châteaux

Pour les Eleveurs

Un Enseignement tiré du Concours général Agricole

M. F. Berthaut, le distingué chroniqueur agricole, revenant dans le N. de « Fermes et Châteaux » du 1^{er} Avril, sur l'Exposition des Animaux gras au Concours général agricole, essaie d'en dégager l'enseignement sur :

« Les animaux exposés démontrent dans chaque espèce la possibilité pour nos éleveurs d'accroître cette qualité si recherchée : la précocité.

Ainsi, les agriculteurs exploiteront des organes de plus en plus perfectionnés, fournissant un rendement élevé et assurant des bénéfices accrus.

Ainsi ils arriveront à parer à la pénurie de viande dont on commence à s'inquiéter devant l'exportation de nos têtes de boucherie et ils atténueront une crise que la mortalité sévissant en diverses régions, aussi bien sur nos têtes bovines que sur les têtes ovines, permettrait de redouter.

Dans le même numéro de « Fermes et Châteaux », un article de M. le Comte de Comminges sur le traquenard. — Les Gazons et Pelouses fleuries au Printemps par M. J. C. N. Forestier. — La Renaissance de l'Espagne. — Le Porc Limousin. — La Cochylis, etc. — et comme toujours de nombreuses illustrations.

Bagnac

Mercuriale du 3 avril. — Notre foire du 3 avril, favorisée par un temps relativement beau, a été assez importante. Voici quelques cours pratiqués :

Marché aux bestiaux. — Bœufs de boucherie, de 38 à 40 fr. le quintal ; bœufs d'attelage, de 600 à 800 fr. la paire ; bouvillons, de 250 à 375 fr. suivant grosseur ; veaux de boucherie, de 1,05 à 1,15 fr. le demi kilo ; moutons gras, de 38 à 40 fr. le quintal, suivant qualité ; les brebis d'élevage, de 25 à 35 fr. la pièce.

Les porcs gras, amenés en très petit nombre, ont été, malgré cela, enlevés assez lentement aux prix de 55 à 72 fr. les 50 kilos. Les porcelets sont en ce

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Conseil municipal. — Dimanche dernier, réunion du conseil municipal sous la présidence de M. Guilhem, maire. Neuf membres seulement étaient présents.

L'assemblée a procédé à la désignation des délégués chargés de dresser la liste des assurés pour les retraites ouvrières et paysannes.

Arrondissement de Cahors

l'œuvre de cette nuit ! Le coup de poignard était suffisamment assuré, et puis, cette chute sur les marches de l'escalier... Est-il possible de concevoir un doigt sur sa mort ? Et, lors même qu'il aurait survécu au coup de poignard et à la chute, il devrait encore périr par la perte de son sang, le froid, ou même la faim !

— Et les vingt mille livres, sont-ils aussi vite qu'il est venu ? J'ai vécu dans des pays où les hommes se prennent la vie les uns aux autres, presque sans y penser. Vais-je devenir un lâche, parce

que j'ai abrégé la vie de cet insolent marin de quelques années ? Pourquoi est-il venu ici m'insulter et me braver dans ma propre maison ? Il ne savait pas quel homme désespéré il bravait. Il ne savait pas les justes causes que j'avais de le haïr !

Agité par ces pensées de vengeance, le banquier arpentait sa spacieuse chambre à coucher, les bras croisés et la tête courbée sur sa poitrine.

Mais tout à coup il s'arrêta, et une expression de terreur traversa son visage.

— Le reçu ! — s'écria-t-il. — Le reçu des vingt-mille livres !... S'il était tombé dans d'autres mains !

Puis, après un moment de silence, il murmura :

— Non ! ce n'est pas possible. Cet homme doit l'avoir gardé en sa possession. Il est enseveli avec lui dans le noir caveau, où il git pour n'en plus sortir.

Mais, un moment après, le banquier se rappela le pardessus que Westford avait laissé dans la salle à manger.

— Si, par hasard, ce reçu était dans un des poches de ce vêtement ! — se dit-il en s'arrêtant au milieu de sa chambre.

Puis, après un moment d'hésitation, il saisit une botte sur la table de toilette, quitta sa chambre, et descendit à l'étage inférieur.

Il entra dans la salle à manger. Elle était déserte, les lampes avaient été enlevées, Danielson était parti, mais le vé-

l'œuvre de cette nuit ! Le coup de poignard était suffisamment assuré, et puis, cette chute sur les marches de l'escalier... Est-il possible de concevoir un doigt sur sa mort ? Et, lors même qu'il aurait survécu au coup de poignard et à la chute, il devrait encore périr par la perte de son sang, le froid, ou même la faim !

— Et les vingt mille livres, sont-ils aussi vite qu'il est venu ? J'ai vécu dans des pays où les hommes se prennent la vie les uns aux autres, presque sans y penser. Vais-je devenir un lâche, parce

que j'ai abrégé la vie de cet insolent marin de quelques années ? Pourquoi est-il venu ici m'insulter et me braver dans ma propre maison ? Il ne savait pas quel homme désespéré il bravait. Il ne savait pas les justes causes que j'avais de le haïr !

Agité par ces pensées de vengeance, le banquier arpentait sa spacieuse chambre à coucher, les bras croisés et la tête courbée sur sa poitrine.

Mais tout à coup il s'arrêta, et une expression de terreur traversa son visage.

— Le reçu ! — s'écria-t-il. — Le reçu des vingt-mille livres !... S'il était tombé dans d'autres mains !

Puis, après un moment de silence, il murmura :

— Non ! ce n'est pas possible. Cet homme doit l'avoir gardé en sa possession. Il est enseveli avec lui dans le noir caveau, où il git pour n'en plus sortir.

Mais, un moment après, le banquier se rappela le pardessus que Westford avait laissé dans la salle à manger.

— Si, par hasard, ce reçu était dans un des poches de ce vêtement ! — se dit-il en s'arrêtant au milieu de sa chambre.

Puis, après un moment d'hésitation, il saisit une botte sur la table de toilette, quitta sa chambre, et descendit à l'étage inférieur.

Il entra dans la salle à manger. Elle était déserte, les lampes avaient été enlevées, Danielson était parti, mais le vé-

l'œuvre de cette nuit ! Le coup de poignard était suffisamment assuré, et puis, cette chute sur les marches de l'escalier... Est-il possible de concevoir un doigt sur sa mort ? Et, lors même qu'il aurait survécu au coup de poignard et à la chute, il devrait encore périr par la perte de son sang, le froid, ou même la faim !

— Et les vingt mille livres, sont-ils aussi vite qu'il est venu ? J'ai vécu dans des pays où les hommes se prennent la vie les uns aux autres, presque sans y penser. Vais-je devenir un lâche, parce

que j'ai abrégé la vie de cet insolent marin de quelques années ? Pourquoi est-il venu ici m'insulter et me braver dans ma propre maison ? Il ne savait pas quel homme désespéré il bravait. Il ne savait pas les justes causes que j'avais de le haïr !

Agité par ces pensées de vengeance, le banquier arpentait sa spacieuse chambre à coucher, les bras croisés et la tête courbée sur sa poitrine.

Mais tout à coup il s'arrêta, et une expression de terreur traversa son visage.

— Le reçu ! — s'écria-t-il. — Le reçu des vingt-mille livres !... S'il était tombé dans d'autres mains !

Puis, après un moment de silence, il murmura :

— Non ! ce n'est pas possible. Cet homme doit l'avoir gardé en sa possession. Il est enseveli avec lui dans le noir caveau, où il git pour n'en plus sortir.

Mais, un moment après, le banquier se rappela le pardessus que Westford avait laissé dans la salle à manger.

— Si, par hasard, ce reçu était dans un des poches de ce vêtement ! — se dit-il en s'arrêtant au milieu de sa chambre.

Puis, après un moment d'hésitation, il saisit une botte sur la table de toilette, quitta sa chambre, et descendit à l'étage inférieur.

Il entra dans la salle à manger. Elle était déserte, les lampes avaient été enlevées, Danielson était parti, mais le vé-

l'œuvre de cette nuit ! Le coup de poignard était suffisamment assuré, et puis, cette chute sur les marches de l'escalier... Est-il possible de concevoir un doigt sur sa mort ? Et, lors même qu'il aurait survécu au coup de poignard et à la chute, il devrait encore périr par la perte de son sang, le froid, ou même la faim !

— Et les vingt mille livres, sont-ils aussi vite qu'il est venu ? J'ai vécu dans des pays où les hommes se prennent la vie les uns aux autres, presque sans y penser. Vais-je devenir un lâche, parce

que j'ai abrégé la vie de cet insolent marin de quelques années ? Pourquoi est-il venu ici m'insulter et me braver dans ma propre maison ? Il ne savait pas quel homme désespéré il bravait. Il ne savait pas les justes causes que j'avais de le haïr !

Agité par ces pensées de vengeance, le banquier arpentait sa spacieuse chambre à coucher, les bras croisés et la tête courbée sur sa poitrine.

Mais tout à coup il s'arrêta, et une expression de terreur traversa son visage.

— Le reçu ! — s'écria-t-il. — Le reçu des vingt-mille livres !... S'il était tombé dans d'autres mains !

Puis, après un moment de silence, il murmura :

— Non ! ce n'est pas possible. Cet homme doit l'avoir gardé en sa possession. Il est enseveli avec lui dans le noir caveau, où il git pour n'en plus sortir.

(A suivre.)

moment-ci hors de prix et se vendent de 35 à 48 fr. la pièce.

Halle aux grains. — A la halle beaucoup de pommes de terre ont été apportées pour la semence et se sont vendues de 11 à 11 fr. 50.

Marché à la volaille. — Les poules et poulets ont été vendus à des prix très élevés de 1 fr. à 1 fr. 10 la livre. Les œufs ont valu de 80 à 85 centimes la douzaine.

Le beurre a été vendu 1 fr. 25 le demi kilo ; fromages du pays, 90 centimes la douzaine ; fromage d'Auvergne, 1 fr. 10 le demi kilo.

Pas de vols ni d'accidents à signaler.

Cajarc

Nous recevons la communication suivante avec prière d'insérer :

Aux combattants de 1870-71

Chers camarades,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a été question au parlement de nous décerner une médaille de bronze. Notre gouvernement ne doit pas avoir assez de fonds pour nous en donner une en argent.

On en trouve bien assez pour certaines choses qui ne sont pas utiles ; donc, si on le veut bien on en trouvera aussi pour nous fournir notre médaille d'argent. Si on imitait Napoléon I^{er}, il a distribué des médailles en bronze accompagnées d'une pension de 100 francs par an. Pour le moment, nous ne sommes pas si exigeants, mais nous demandons qu'on nous accorde au moins une médaille en argent.

Que faut-il faire pour l'obtenir ? Il n'y a qu'à s'entendre, former des comités, comme l'ont fait les planteurs de tabac, et envoyer nos réclamations à Monsieur le Ministre de la guerre.

Cajarc, va en prendre l'initiative.

Un ancien combattant.

Livernon

Foire. — Malgré un vent glacial qui faisait oublier que nous étions au mois d'avril et la neige qui n'a cessé de tomber toute la journée, la foire du mois d'avril a été passable.

On a remarqué quelque animation sur les marchés des bœufs et des bœufs. Sur la place de la Halle les porcelets de 2 mois environ ont été vendus de 38 à 40 fr. pièce ; les chevreaux de 5 à 6 fr. ; les jeunes poultes 1.20 ; les poules 0.80 la livre ; les œufs 0.80 la douzaine.

A la halle, le bœuf s'est payé 4.50 le double décalitre ; l'avoine 1.75, le maïs, 3.25 ; les pommes de terre 1.75.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Un mendiant endurci récolte dix jours de prison. — Mathieu Sol, de Gramat, qui a contrevenu à l'arrêté réglementant la police des gares, est condamné à 16 francs d'amende avec la loi de sursis.

Chas-aing, Mézon, Farganel et Sisterne, du Vigan, sont poursuivis pour avoir pénétré dans la propriété du sieur Lacombe, du Barbier, avoir démolie sa cabane, abimé sa charrette et mis un arbre en travers de la route.

Le tribunal relève des fins de la poursuite Sisterne et condamne les trois autres : 1. à 16 francs d'amende pour délit de bris de clôture et destruction d'objets mobiliers ; 2. à 5 francs d'amende pour contravention commise en ayant embarrasé la voie publique.

Il leur est fait application de la loi de sursis.

Milhac

La foire. — La foire du 3 avril avait attiré beaucoup de monde. Le foirail était bien garni. Les cours sur le bétail étaient élevés. Les bœufs gras ont valu 46 francs. Les moutons, 50 francs les 50 kilos.

Labastide-Murat

Marché du 3 avril. — Mercuriale à la halle. Blé, 17 à 18 fr. ; maïs, 12 fr. 75 à 13 fr. ; avoine, 6 fr. 70 à 7 fr. ; pommes de terre, de 7 à 8 fr., le tout les 80 litres.

Poulets 85 c. ; poulets, 90 c. à 1 fr. ; le tout la livre.

Œufs, 65 centimes la douzaine.

Martel

Ecole primaire supérieure. — Parmi les noms des candidats reçus au dernier concours pour l'obtention des Bourses d'enseignement secondaire, nous sommes heureux de relever celui du jeune Salamagne, fils de notre sympathique receveuse des Postes. Nos félicitations à cet excellent élève et à ses maîtres dévoués.

Lamothe-Fénelon

Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre commune se réunira dimanche prochain, à deux heures de l'après-midi, pour donner avis favorable et appuyer le projet de construction d'un pont sur la Dordogne, au passage de Marault (commune du Roc).

Syndicat des planteurs de tabac. — Les planteurs de tabac sont convoqués pour dimanche prochain 9 avril, à la mairie, à trois heures de l'après midi.

Ordre du jour : Compte rendu du congrès de Tonneins, par M. Depuyrot, délégué ; versement pour frais du procès contre l'administration qui se refuse à payer le tabac de surchoix.

St-Sozy

Adresse à M. Malvy. — Le comité républicain radical socialiste, a chargé son président d'adresser à M. Malvy, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, la note suivante :

« Réuni en séance extraordinaire, le comité républicain radical socialiste de la commune de Saint-Sozy, à l'unanimité de ses membres, adresse à M. Malvy, sous secrétaire d'Etat au ministère de la justice, ses plus chaleureuses félicitations pour le poste de confiance que lui a valu son attitude franchement républicaine ;

« Il ose compter sur son dévouement à la politique d'action républicaine et laïque pour faire aboutir le programme des républicains qui se sont combinés sur son nom. Il sera heureux de le seconder dans ses multiples efforts par tous les moyens de propagande possibles.

» Pour le comité et par ordre :

» Le président, ARMAGNAC. »

Vayrac

Banquet de Gourdon. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le banquet offert à M. L.-J. Malvy, sous-secrétaire d'Etat à la justice, aura lieu à Gourdon le 30 avril. Les républicains de Vayrac qui désirent participer à cette grande manifestation politique peuvent, d'ores et déjà, se faire inscrire chez M. L. Garrigue, coiffeur.

Le prix du banquet est fixé à 4 francs.

Foire du 1^{er} avril. — Quoique un peu contrariée par la pluie, notre foire a été très grande. Tous les marchés étaient très bien approvisionnés. Nombreuses ont été les transactions. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras. — Une grande quantité de bœufs gras ont été amenés. Les prix variaient de 46 à 50 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage étaient très chers. Il s'est traité néanmoins de nombreuses affaires. Grande quantité de vaches et de génisses vendues à de très bons prix. Les veaux pour la boucherie valaient de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilo.

Halle aux grains. — Blé, 5 fr. 50 ; avoine, 2 fr. 90 ; maïs, 4 fr. ; pommes de terre de 2 à 2 fr. 25, le tout le quarton ou les 25 litres.

Marché de la volaille. — Poules grasses, 1 fr. 10 ; poulets, 1 fr. 25, le tout le demi-kilo ; beurre, à 1 fr. 25 le demi-kilo ; œufs, 0 fr. 75 la douzaine.

VARIÉTÉS

L'IRRÉVÉRENCE

On sait le beau tapage que des journalistes sportifs firent naguère autour de M. René Fauchois sur le propos d'Iphigénie. L'auteur de *Beethoven* et de *Rivoli* déclarait que la pièce de Racine était des moins bonnes et il se divertissait à rappeler ce que la haute politesse du grand siècle déguisait parfois de basse vulgarité. Il évoquait même, au nez respectable des abonnés de l'Odéon, cette grasse odeur de Versailles qui ravissait d'aise je ne sais plus quelle illustre dame d'autrefois. Il n'y avait là rien que l'on ne connaît depuis Saint-Simon, et M. Fauchois possède heureusement d'autres titres à l'estime des lettrés que celui d'avoir ajouté un commentaire pittoresque et plein de verve à la chronique scandaleuse de l'œil de bœuf. Toutefois de jeunes gens, qui ont eu la fortune d'échapper aux disciplines du collège et qui trouvent leur patriotisme en ignorant l'histoire, furent indignés à l'extrême. Le commissaire de police dut se transformer en régent et, l'espace d'une matinée, les agents firent fonction de maîtres d'études. Or, M. Fauchois, qui ne s'en cache point, est un dévot de Racine. Il n'est pas de « patron » qu'il pratique avec plus d'admiration et de soin que l'auteur de *Bérénice* et d'*Andromaque*. Il reste néanmoins acquis, dans l'esprit du public, que M. René Fauchois a voulu « écormer le piédestal » de Jean Racine.

Peu après, dans le même théâtre, M. Léon Blum s'avisait d'exposer, me dit-on, que le grand Corneille exaltait parfois une morale contestable. La remarque n'était pas encore d'une complète nouveauté. Elle passa néanmoins, et l'on se demande pourquoi, sans déchaîner de colères.

Voici maintenant Nicolas Boileau à la barre. Vieille perruque ? râtisseur ? Chroniqueur d'esprit ? défenseur du bon sens et de la bonne langue ?... grammaticien certain, comme dit l'autre, et le buste survit à la querelle. Ces révisions périodiques redorent admirablement les vieilles gloires ; l'émoi disparaît, on réinvente Despreux, Racine ou le Bonhomme comme chaque génération nouvelle réinvente l'amour.

Aujourd'hui, dans une excellente revue de jeunes, et qui porte un beau nom : *Ille sonnante*, M. Louis Pergaud intente un procès courtois à Jean de La Fontaine. Tout le cabinet de la *Pomme du Pin* y passera. Le dernier lauréat de l'Académie Goncourt fait grief au vieux conteur de fables d'avoir, sans titre authentique, tenu jusqu'ici dans les lettres, l'emploi de psychologue animalier. Le vestiaire de Polyphile est plein d'inexactitudes, de contre-sens, d'hérésies. M. Louis Pergaud s'applique à démontrer tout cela. Peut-être, vous souvient-il qu'avant *Ille sonnante*, l'on avait opposé aigrement, disait Brunetière, Cuvier et Daubenton, savants na-

turalistes, au bonhomme rêveur et baguenaudier. (Est-ce que tout serait dit sur les classiques et viendrons-nous trop tard ?...) M. Pergaud tente de rajouter le débat. Il discute sérieusement et par le menu le fameux « enterrement de la fourmi » et soumet au contrôle de la *vérité logique et expérimentale* cette spirituelle imagination d'un musard impénitent. Il hoche encore la tête au *chant* de la cigale ; se gausse de la disette de « mouche et de vermisseau », note que « nous ne voyons jamais La Fontaine prendre un animal et le suivre jusqu'au bout », ni chercher dans la fable du Coche, par exemple, « le pourquoi de la tactique de la mouche ».

M. Louis Pergaud cependant, qui est animé de l'esprit de justice, convient que La Fontaine sait voir s'il n'observe point toujours. On ne peut rien, en effet, que le fablier ait vu des perdreaux dans les blés, Jeannot lapin dans les taillis du roi, le lièvre au gîte ou dans les randonnées, l'huître sur la rive, le chat près des sacs de farine et ces vieux rats, rongeurs de tomes, que les surmulots asiatiques ont chassés de nos rayons. Et toute la vieille France est là, gens des chaumières ou de l'échoppe, coche, moine, robin, curé croquant, porteur d'arballe, et les grands seigneurs dorés sur tranches. Il n'échappe nullement à M. Pergaud que la plupart des bêtes de La Fontaine sont un peu des hommes. Et ce n'est pas, entre nous, le moindre charme des fables, cette mitoyenneté, mais cela ne contente pas un savant.

Un écrivain qui unit la rigueur de l'observation scientifique à la bonhomie du style c'est, par exemple, J.-H. Fabre « l'Homère des insectes » à qui la poésie échoue par surcroît comme il advient communément quand on parle de ce qu'on aime. Les *Souvenirs entomologiques*, qui n'ont jamais eu plus de lecteurs, ne font pas oublier les fables de La Fontaine. Mais M. Louis Pergaud, auteur consciencieux et de mérite à qui l'on a reproché toutefois d'abuser du « manuel », qu'a-t-il fait dans ses histoires de bêtes sinon imaginer du dehors, selon ses propres goûts et son cœur humain à soi, la psychologie de l'écurie, de la pie, du geai ; et, comment, ajouterait M. Prudhomme, eût-il pu faire autrement ?

En réalité La Fontaine se souciait fort peu de beaucoup de choses graves, à savoir : de la moralité de ses fables comme de la moralité de sa vie, de Mlle de La Fontaine comme de l'histoire naturelle. Il ne fut naturaliste que dans son style. C'était un homme de nonchaloir et de volupté, un je *m'enfichiste* et un rêveur capable d'enthousiasme (voyez Baruch) et de dévouement (voyez Fouquet). Mais ses bêtes n'étaient que des marionnettes vivantes, son ample comédie un guignol dressé parmi ces eaux et forêts domaniales dont son père avait la maîtrise. Il conte des histoires, campe et fait jouer ses acteurs qu'il est loin d'avoir tous pris chez les anciens ou les « gothiques » ou même dans la ménagerie de Versailles. Il traite ce que nous appelons la science comme Dumas père traitait l'histoire : en la respectant, parfois, lorsqu'elle s'y prête. Polyphile aimait certainement ses « héros », mais pour les sentiments qu'il leur attribuait, mais comme des prétextes à ses songeries ingénieuses. Tant mieux quand ils lui venaient du conte ou du roman avec un caractère consacré. Ses bêtes, cependant, portent sur leur échine toute la société de son temps, voire du nôtre. Et pour n'avoir point suivi avec étude les pratiques qui, présentement, ont mené M. Pergaud de Goupil à Margot et de Margot au prix Goncourt, La Fontaine a gagné la fantasia, la grâce allée et, comme dirait M. Clemenceau, la vie éternelle. Une fable, c'est encore ce qui vous délassé le mieux de Jules Renard pour ne citer qu'un nom. Et pourtant le bonhomme polissait lui aussi, et repolissait et filtrait le vers jusqu'à ce qu'il coulât limpide, transparent comme l'onde aux plus beaux jours. M. Louis Pergaud sait tout cela. Alors pourquoi cet article ?... Un projet de conférence ?

LÉON LAFAGE.

Le baiser de Chloé

Dés ! que m'a donc fait le baiser de Chloé ?

Il est amer ainsi que piquette d'abeille,

Et cependant elle est vermeille

La bouche qui me l'a donné,

Dés ! que m'a donc fait le baiser de Chloé ?

- Ruisselets et ramures
Confondent leurs murmures ;
Aux sillons
Changent les grillons ;
Oiselets et cigales,
En des ardeurs égales,
Dans les airs
Font mille concerts.
Las ! pour moi plus de fête :
Dolent et fatigué
Mon doigt n'assemble plus la rose et le Muguet
Et ma flûte est muette !
Et le soir dans les bois aux ombres incertaines,
Où je vais d'un pas chancelant,
J'ai vainement livré mon corps brûlant
A l'onde fraîche des fontaines,
Ni vertes frondaisons de mai,
Ni sources vives n'ont calmé
Les frissons de ma fièvre.
Plus qu'un flot de la mer,
Il est amer,
Le baiser de sa lèvres ;
Il me brûle et pourtant, je l'appelle, étonné :
Je le veux, je le veux, redonné !

L. JALABERT

UNE EPAVE HUMAINE !

« Je devins une vraie loque — une épave humaine ! Pendant cinq ans, j'ai lutté vainement contre le mal qui me terrassait, et il est probable que je ne serais plus de ce monde, si je n'avais eu recours à votre Tisane américaine des Shakers. » Il n'y a rien d'exagéré dans les dires de M. Renaudin, car il souffrait de l'estomac, et cette maladie terrassa, en effet, ses victimes, et brisa leur vie. Quand votre estomac perd la faculté de digérer convenablement les aliments, la principale source de la santé et de la force est coupée, et on s'affaiblit — on dépérit — on meurt !

Dans sa lettre du 27 novembre 1910, M. Renaudin, boulevard, 43 rue des Couronnes, Paris, ajoute encore : « Mon appétit avait complètement disparu ; j'avais les aliments en horreur, car, dès les premières bouchées, le cœur se soulevait. Je sentais comme un lourd poids sur l'estomac, j'avais des envies de vomir, de violents maux de tête ou des étourdissements, et je m'affaiblais de jour en jour. J'avais perdu le sommeil, et le matin, j'étais plus fatigué que lorsque je me couchais.

« J'avais fait usage en vain de plusieurs médicaments, mais un seul mois de traitement avec la Tisane américaine des Shakers a fait de moi un autre homme. Je suis à présent très bien et travaille sans fatigue. »

La Tisane américaine des Shakers ne manque jamais son effet. Elle guérit les maladies d'estomac et les affections qui en découlent, parce qu'elle se compose de certains extraits végétaux qui, mélangés comme ils le sont dans la Tisane, ont des effets directs et bienfaisants sur l'estomac, le foie et les intestins. Essayez-la vous-même ! Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Chemin de fer d'Orléans

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 % suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er} et 3^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 francs. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisées en 5 zones, délivrées au départ de Paris et de principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les billets de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le *Libret Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1. Place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Bibliographie



LE Guide 145 DES Convenances

Le volume broché couverture illustrée

par LISELOTTE

est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour plaisir aux siens et à ses amis.

LE GUIDE DES CONVENANCES

RENSEIGNER SUR Pages

La Naissance..... 9 à 28

Le Baptême..... 29 à 43

L'Épouse, la 1^{re} Communion et l'Épouse dans le monde..... 44 à 74

Le Mariage, le Traite-à-Paris, le Cérémonie, les Noces d'anniversaire..... 75 à 146

Le Jeune Ménage..... 147 à 152

La Maîtresse de Maison..... 153 à 188

Les Concubins..... 189 à 234

Les Réceptions..... 193 à 235

Les Visites..... 236 à 274

La Vie au dehors..... 275 à 393

Les Prévissions du temps..... 306 à 388

La Correspondance..... 389 à 404

Les Relations mondaines..... 405 à 413

Les Modèles de lettres à écrire en diverses circonstances de la vie..... 414 à 419

Les Mots..... 420 à 441

SE VEND PARTOUT : à 4 fr. 45, broché. — 1/2 fr. 05, relié. — M. GONZALEZ, Éditeur, 7, rue Lemaître, PARIS. — Concessionnaires : France, broché, contre 1 fr. 75 ; relié, contre 2 fr. 20.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 2000^e livraison (1^{er} avril 1911)

Le Trésor maudit du Païs Rouge (1800), par Georges G. Toudouza. — L'hôtel de Biron, par Jacques Frenouse. — La taille humaine augmente-t-elle ou diminue-t-elle ? par L. Viator. — Endives et cardons, par Pierre de Mériel. — Fils de veuve, par Charlotte Chabrier-Rieder. — Musée de poupées : Une Suisse, par Marie Koenig.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

Maison fondée en 1849

P. VERDIER

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Horlogerie, de Mécanique de précision

et d'ÉLECTRICITÉ



Corbelles de mariages, Orfèvrerie Christofle

Chronomètres VERDIER

Soleil dépositaire

DE LA MONTRE *Just*

Justement réglée

pour sa précision et un bon marché

(Marque Française)

Bronzes d'art, terres cuites,

Serrures fantaisie,

Diamants, Pierres fines,

Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis

Articles de grand luxe pour fumeur

Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux

A Cahors, Boulevard Gambetta

en face l'Hôtel des Ambassadeurs

HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constitue les hémorroïdes ou varices anales, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'*Extrait de Virginie Nyrdahl*, qui les fait disparaître sans aucun danger. Prière de décommander cette annonce (7) et l'adresser à *Frédéric Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld Paris*, pour recevoir franco la brochure explicative de 148 pages, ainsi qu'un petit échantillon réduit au dixième, qui permettra d'apprécier le goût délicieux du produit. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, et la plus douloureuse. Le flacon : 4 fr. 50, franco.

Pour éviter les innombrables imitations de ce produit, exiger la signature de garantie Nyrdahl.

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TELEPHONE 97



PETIT ÉCHO DE LA MODE

7, Rue Luchignac, PARIS

à un courrier juridique pour ses lectrices. Je vais lui soumettre mon cas et je saurai me défendre en ne dépensant que 10 centimes.

ILLUSTRATION PHOTO.

AVIS

M. CROS VICTOR ancien Restaurateur, rue Saint-André, à Cahors, informe le public qu'il a repris son Restaurant depuis le 1^{er} FÉVRIER.

ÉTUDE
DE
M^e Franck CHATONET
AVOUÉ
5, rue Fénélon, à Cahors
(Successeur de M^e DUPUY et LACOSSE)

EXTRAIT
D'UNE
demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance enregistrée rendue sur requête, par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, le trente un mars mil neuf cent onze et suivant exploit enregistré, du ministère de LABIE huissier à Lalbenque, en date du trois avril mil neuf cent onze, la dame Louise dite Delphine CUBAYNES, sans profession, épouse de M. Justin BÉSSÈDE, domiciliée avec lui à Lagarrigue, commune de Lalbenque, a formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens et M^e CHATONET avoué, a été constitué pour la demanderesse.
Pour extrait certifié sincère et véritable,
Cahors, le cinq avril mil neuf cent onze.
L'avoué de la demanderesse,
F. CHATONET.

Chronique agricole

TRAITEMENT DE LA COCHYLIS

La Cochylis a été combattue avec un plein succès à l'École d'Agriculture d'Ordes, Haute-Garonne, à l'aide d'un simple traitement de printemps à la bouillie bordelaise arsénicale. On a obtenu des vendanges très saines et normales dans une contrée où la récolte a été partout fort compromise sinon anéantie.
La bouillie employée avait 2/0/0 de sulfate de cuivre, la chaux de neutralisation nécessaire, 250 grammes d'arséniate de soude anhydre et 750 grammes d'acétate neutre de plomb.
Pour la préparer, 4 récipients sont nécessaires.
Dans le 1^{er} on fait dissoudre le sulfate de cuivre dans 30 ou 40 litres d'eau. Dans le 2^e, un lait de chaux est fait avec quelques litres d'eau. Dans le 3^e sont mis 20 ou 25 litres d'eau et autant dans le 4^e pour faire dissoudre l'arséniate dans l'un et l'acétate dans l'autre.
En versant le lait de chaux dans la dissolution de sulfate de cuivre, on a une bouillie bordelaise simple. En mettant la dissolution d'arséniate dans celle d'acétate, ou inversement, on obtient la bouillie simple d'arséniate de plomb. C'est le mélange de la bouillie bordelaise simple et de la bouillie à l'arséniate qui donne, en étendant ce mélange à 100 litres, la bouillie bordelaise arsénicale répon-

dant à la composition voulue. Une autre bouillie, cuprique et arsénicale à la fois, n'aurait pas eu l'efficacité de celle-là. Il semble bien prouvé que la bouillie bordelaise est le meilleur support de l'arsenic et elle s'impose, de préférence aux autres bouillies cupriques, pour le traitement de la Cochylis. Le verdet et les bouillies du commerce résistent naturellement des produits très intéressants pour les sulfatages ordinaires contre le mildiou. En leur adjoignant des arsénates, il se produirait des réactions malencontreuses. On les écarte pour ce motif et aussi parce que la chaux joue un rôle insecticide d'une valeur appréciable qui fait opter pour la bouillie bordelaise.

Le choix du moment pour employer la bouillie arsénicale a une importance capitale. En sulfatant trop tôt ou trop tard, on n'obtiendrait aucun résultat. A Ordes, le traitement fut fait en 1910 du 24 mai au 2 juin. En année ordinaire, il faudra traiter 8 ou 10 jours plus tôt car la végétation est d'habitude plus précoce que l'an dernier. Comme l'a montré M. Capus, qui est en l'espèce le savant qui a ouvert la voie, le moment le plus favorable pour traiter est celui de la grande sortie des papillons de Cochylis. Les sorties peuvent commencer vers le 10 mai, sous ce climat et se prolonger jusqu'au 5 au 6 juin par exemple, mais c'est entre le 20 et le 25 mai qu'elles doivent être particulièrement nombreuses.

Les papillons de Cochylis étant crépusculaires, c'est le soir, après le coucher du soleil, qu'il faut se promener dans les vignes pour les voir apparaître et se faire une idée de leur nombre. L'observation serait facilitée par une lanterne-piège mais il faut de la patience et une certaine connaissance des mœurs de l'insecte. A la rigueur, on pourrait sans trop de craintes s'en tenir aux dates précédentes tant que l'on ne sera pas renvoyé dans les vignes par des pertes des Sociétés agricoles ou des chaires d'agriculture. A cet égard, il est possible que l'on crée des postes d'observation dans plusieurs départements avec le dessein d'indiquer aux intéressés le moment d'agir par un système d'avertissement analogue à celui que la station viticole de Cadillac a organisé pour la lutte contre le mildiou et le black-rot. Il serait aisé de trouver partout un bon observateur qui suivrait pour tout le monde la venue des Cochylis et qui serait chargé d'envoyer une dépêche par commune pour annoncer la grande apparition des papillons.

Il ne suffit pas de faire usage de bons insecticides et de les employer au moment le plus propice. Il est aussi essentiel de traiter avec tout le soin nécessaire. Pas le moindre point des jeunes pousses de vigne et particulièrement des raisins ne doit être laissé sans bouillie c'est-à-dire que, suivant le mot de M. de Lécluse, il faut faire un traitement intégral. Ce traitement intégral est facile et pratique parce que la vigne est encore peu développée à la fin de mai. Les raisins sont alors bien en vue et il est aisé de les recouvrir de tous côtés. Comme les papil-

lons ne pondent que sur eux, il ne faut pas laisser une seule place où les œufs puissent être posés sans que l'insecticide les touche. A cette condition la réussite est assurée. Les pulvérisateurs à grand travail seraient naturellement très imparfaits pour faire ce traitement. Il faut se servir de pulvérisateurs à dos d'homme, opérer avec attention, ne pas ménager la bouillie et bien viser les raisins.
Il est regrettable que les bouillies arsénicales ne soient pas sans un grave inconvénient. Elles sont d'un maniement assez dangereux, les sels d'arsenic étant des poisons violents aussi bien pour l'homme que pour les insectes. L'arséniate de plomb est tellement nocif que l'on s'est bien des fois demandé si l'on ne devrait pas en interdire l'emploi.

Il n'y a rien à craindre pour les raisins mûrs ni pour le vin. De mai à septembre les raisins sont lavés par les pluies et perdent le peu de poison qui a pu rester adhérent aux grappes après la floraison et la formation des grains. Resterait-il des traces d'arsenic dans la vendange, qu'elles se précipiteraient par la fermentation. Par les années très sèches, si, ce qui ne doit pas être, les raisins n'avaient la floraison, on pourrait en absorber en mangeant des raisins, mais il faudrait être gros mangeur pour en réunir dans son estomac plus que n'en contiennent une ou deux gouttes de liqueur de Fowler. De ce côté les craintes ne sont donc pas justifiées.

La consommation d'escargots qui se seraient nourris dans des vignes fraîchement traitées aurait, d'après certaines affirmations, occasionné des empoisonnements. Ce fait doit être considéré comme exact jusqu'à plus ample informé et il nous portera à une élémentaire prudence.
Il va de soi que l'arséniate doit être tenu en lieu sûr à la ferme et que l'on ne saurait trop répéter aux ouvriers occupés au sulfatage qu'ils répandent un poison des plus dangereux.

Les étrangers nous ont devancés dans l'utilisation des sels d'arsenic comme insecticides et leur expérience est heureusement faite pour nous donner de l'assurance. On n'a eu nul part l'occasion ni même l'idée d'incriminer ces produits ainsi employés.
Il est possible, quoique rien ne soit moins certain, qu'il y ait moins de danger à faire des traitements avec le chlorure de Baryum ou avec la nicotine, mais ces traitements sont plus coûteux et moins actifs. En outre, l'arséniate de plomb a l'avantage de combattre à la fois la Cochylis et le Mildiou. Cette double action a été nettement reconnue par M. Prunet qui la depuis longtemps mentionnée. N'aurait-on pas de Cochylis que la bouillie bordelaise à l'arséniate de plomb serait peut-être à conseiller pour le sulfatage de fin mai, le 1^{er} que l'on applique d'habitude contre le mildiou.

L'Association de l'insecticide à la bouillie bordelaise entraîne une grosse économie de main-d'œuvre puisque d'une pierre on fait deux coups. On ajoute à peu près 5 francs de matière par hectare à la bouillie anticryptogamique pour combattre la Cochylis.

La dépense est minime et le résultat presque assuré. Dès lors il devient difficile de n'être pas partisan des bouillies arsénicales.
On ne pourrait mettre en parallèle le déorticage et les lanternes-piège que lorsqu'on ne recule pas devant la dépense.
Quant aux traitements d'été, ils ne sont guère pratiques et ils ont de multiples inconvénients.
Tout compte fait, c'est toujours vers les sels arsénicaux que l'on revient.
DUCHEIN,
Directeur de l'École régionale d'Agriculture d'Ordes.

FETES DE PAQUES 1911

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour
A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 6 au dernier train du Jeudi 27 Avril, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et 102.
Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 22 Août.

VOYAGES EN ESPAGNE et au Maroc

Billets aller et retour à prix réduits
A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (du 17 au 20 Avril), la Compagnie d'Orléans, fera délivrer, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau, des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville avec faculté d'arrêt aux principaux points du parcours.
Ces billets sont délivrés du 1^{er} avril au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 30 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

1^{er} POUR MADRID, prix 167 fr. en 1^{re} classe, 119 fr. en 2^e classe.
Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalaajara.
2^o POUR SEVILLE, prix, 222 fr. en 1^{re} classe, 164 fr. en 2^e classe.
Au départ de Paris enregistrement direct des bagages pour Madrid et pour Séville.

Excursions en Andalousie, à Gibraltar et au Maroc. — Pendant la période du 1^{er} Avril au 15 Mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions à prix réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Gre-

nade, et retour à Séville ou Cordoue, ainsi que pour Gibraltar (de Gibraltar à Tanger (Maroc), traversée en 3 heures environ).
Services rapides quotidiens
Entre Paris et Madrid : Train de luxe Sud-Express exclusivement composé de wagons-lits, salons et restaurant (Trajet en 26 heures). Départ de Paris-Quai d'Orsay : midi 16 ; au retour, départ de Madrid : 8 heures soir.
Train rapide, composé de grandes voitures à bogies de 1^{re} et de 2^e classe, et de wagons-lits (Trajet en 28 heures). Départ de Paris-Quai d'Orsay : 7 h 30 soir ; au retour, départ de Madrid : 8 h 45 matin.
Entre Madrid et Séville : Train rapide de nuit composé de grandes voitures à bogies de 1^{re} classe et d'un wagon-lit.
Train de luxe « Andalouse-Express » uniquement composé de wagons-lits et restaurant (Trajet de nuit en 12 heures environ) ; ce train sera mis en marche du 1^{er} Mars au 31 Mai.

CHANGEMENT de DOMICILE
Le CABINET DE CONSULTATIONS
M. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris, Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
est transféré **8, RUE FÉNELON,** en face la Halle.
Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Prêt Argent sur signature. Long P.L.C. terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.
Le propriétaire-gérant: A. COUÉLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ
Directeur : **PAUL GARNAL**, Pharmacien de 1^{re} classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris
CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre
L'HUILE DE FOIE DE MORUE
Jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.
Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :
PHOSPHIODE
à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.
Prix de l'Acoson... 3,50 ; Le litre... 6 fr.
La PHOSPHIODE et le Corps médical
ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris
« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée de ses corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action reconstituante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.
Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Orfila, Paris.
Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

(SERVICE D'HIVER 1910-11)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																																									
739		3		124		23		35		1125		42		16		1140-1128		1132		4		122		700		1136																											
OMNIBUS		RAPIDE		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS																											
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.																													
PARIS (Orsay) dép.						8 30						TOULOUSE...d.						1 45						CAHORS...d.						6 11						7 28						12 48						6 52					
PARIS (Aust.) dép.						8 30						MONTAUBAN...d.						1 49						MONTAUBAN...d.						6 25						7 50						1 2						7 7					
LIMOGES (arrivé)						2 28						Lalbenque...d.						—						Lalbenque...d.						6 36						8 9						1 13						7 20					
BRIVE...d.						2 12						Cieurac...d.						—						Cieurac...d.						6 42						8 22						1 19						7 27					
Gignac-Cressensac.						3 41						Sept-Points...d.						—						Sept-Points...d.						6 58						8 46						1 31						7 43					
SOULLAC (arr.)						3 48						CAHORS (arr.)						2 45						CAHORS (arr.)						7 7						9 11						1 42						7 46					
CAZOULÈS...d.						—						Espère...d.						2 49						Espère...d.						7 7						9 11						1 42						7 46					
Lamothe-Fénélon						—						St-Denis-Catus...d.						—						St-Denis-Catus...d.						7 14						9 25						1 49						8 6					
Nozac...d.						—						Thétraac-Peyrilh.						—						Thétraac-Peyrilh.						7 22						9 37						1 57						8 14					
GOURDON...d.						—						Dégagnac...d.						—						Dégagnac...d.						7 33						10 4						2 6						8 27					
Saint-Clair...d.						—						Nozac...d.						—						Nozac...d.						7 39						10 11						2 12						8 33					
Dégagnac...d.						—						Lamothe-Fénélon						—						Lamothe-Fénélon						7 39						10 11						2 12						8 33					
Thétraac-Peyrilh						—						CAZOULÈS...d.						—						CAZOULÈS...d.						7 39						10 11						2 12						8 33					
Saint-Denis-Catus						—						SOULLAC (a.)						3 47						SOULLAC (a.)						7 39						10 11						2 12						8 33					
Espère...d.						—						BRIVE...d.						3 48						BRIVE...d.						7 39						10 11						2 12						8 33					
CAHORS (arrivé)						5 18						Gignac-Cressensac.						4 23						Gignac-Cressensac.						7 39						10 11						2 12						8 33					
CAHORS (départ)						5 23						Lamothe-Fénélon						4 28						Lamothe-Fénélon						7 39						10 11						2 12						8 33					
Sept-Points...d.						—						PARIS (A.) arr.						12						PARIS (A.) arr.						7 39						10 11						2 12						8 33					
Cieurac...d.						—						PARIS (O.) arr.						12 9						PARIS (O.) arr.						7 39						10 11						2 12						8 33					
Lalbenque...d.						—						TOULOUSE...arr.						11 19						TOULOUSE...arr.						7 39						10 11						2 12						8 33					
Causada...d.						—						TOULOUSE...arr.						12 13						TOULOUSE...arr.						7 39						10 11						2 12						8 33					
MONTAUBAN arr.						—						TOULOUSE...arr.						12 13						TOULOUSE...arr.						7 39						10 11						2 12						8 33					
TOULOUSE...arr.						—						TOULOUSE...arr.						12 13						TOULOUSE...arr.						7 39						10 11						2 12						8 33					